

ARRETE **portant délégation de signature**

La directrice de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT)

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2003-1089 modifié du 13 novembre 2003 relatif à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles (ENSAIT) ;

Vu les statuts et le règlement intérieur de l'ENSAIT ;

Vu l'arrêté du ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace en date du 31 octobre 2025 relatif à la nomination de Madame Christine CAMPAGNE en tant que directrice de l'ENSAIT.

Arrête :

Art. 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie DOUMENG, directrice des relations entreprises et directrice du service d'activité industrielles et commerciales (SAIC) de l'ENSAIT, pour l'exécution du budget de sa direction et du service d'activité industrielles et commerciales (SAIC) de l'ENSAIT à l'effet de signer au nom de la directrice de l'ENSAIT dont la liste est arrêtée ci-après :

- Création et validation des engagements juridiques (concernant les opérations d'investissement, nécessité d'une validation informatique préalable de la direction de l'ENSAIT)
- Constatation et certification du service fait
- Création d'ordre de mission et d'état de frais
- Calcul et répartitions des primes individuelles et collectives des retour SAIC des projets en lien avec le laboratoire GEMTEX

Art. 2

Délégation de signature est également donnée à Madame Nathalie DOUMENG, à l'effet de signer les courriers relatifs à l'activité de la direction des relations entreprises et du service d'activité industrielles et commerciales (SAIC) de l'ENSAIT, hors conventions et contrats.

Art. 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 1^{er} novembre 2025. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat de la délégante ou du délégataire. Elles abrogent tout arrêté de délégation de signature au bénéfice du même délégataire.

Art. 4

La directrice générale des services et l'agent comptable sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Il sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la grande diffusion.

Fait à Roubaix, le 1 novembre 2025 en trois (3) exemplaires originaux, respectivement remis au délégataire, à la direction générale des services, à l'agent comptable de l'ENSAIT.

La délégante,
Christine CAMPAGNE
Directrice de l'ENSAIT



Le délégataire	Signature et/ou paraphe
Nathalie DOUMENG	